DEPARTEMENT : COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT : GUINGAMP
CANTON : PLOUHA

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-212200638-20260518-2026_05_02-DE

COMMUNE DE GOMMENEC'H

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GOMMENEC'H étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain HERVIOU, Maire.

Nombre de présents : 11
Suffrages exprimés : 12

Date de convocation : 11/05/2026

Etaient présents : AUDOIRE S., BOIZARD S., GOBIN A., HERVIOU A., LANCIEN E., LE BARS A., LE GONIDEC C., LE GUILLOU H., LE ROY G., NICOLAS L., SALAUN S.

20 h 00 – Arrivée de OUTIN V. (point 3)
20 h 30 – Arrivée de LE VOGUER D. (point 4)

Absente excusée ayant donné pouvoir :
FALEZAN A. donne pouvoir à HERVIOU A.

Absent excusé : VINCENT E.

Date de l'affichage : 19/05/2026

Un scrutin a eu lieu Anaïs LE BARS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 02

Commissions communales – Création et composition

Le conseil municipal de Gommenec'h,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient, pour le bon fonctionnement des services municipaux, de créer des commissions communales chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
➢ la création des commissions communales suivantes :

- **Commission Voirie – Signalisation**
- **Commission Travaux**
- **Commission d'Appel d'Offres (CAO)**
- **Commission Vie communale**
- **Commission Solidarités – Santé**

➢ Les commissions communales sont composées de 4 membres minimum, désignés parmi les conseillers municipaux.
Le Maire est président de droit de l'ensemble des commissions.

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-212200638-20260518-2026_05_02-DE

➢ **Sont désignés membres des commissions comme suit :**

COMMISSIONS COMMUNALES	MEMBRES			
Voirie / Signalisation	Gilles LE ROY – Stéphane BOIZARD – Annie FALEZAN - Hyacinte LE GUILLOU - Donatien LE VOGUER – Sandrine SALAÜN – Emmanuel VINCENT			
Travaux	Erwan LANCIEN – Stéphanie AUDOIRE - Annie FALEZAN – Hyacinte LE GUILLOU - Donatien LE VOGUER - Loïck NICOLAS			
CAO 4 titulaires	Stéphanie AUDOIRE	Annie GOBIN	Erwan LANCIEN	Gilles LE ROY
4 suppléants	Christelle LE GONIDEC	Annie FALEZAN	Anaïs LE BARS	Loïck NICOLAS
Vie communale	Christelle LE GONIDEC –Stéphanie AUDOIRE – Annie FALEZAN – Annie GOBIN - Anaïs LE BARS – Loïck NICOLAS – Vanessa OUTIN - Sandrine SALAÜN			
Solidarité - Santé	Christelle LE GONIDEC – Annie FALEZAN – Annie GOBIN – Vanessa OUTIN – Sandrine SALAÜN			

➢ **Les commissions communales sont chargées d'étudier les affaires qui leur sont soumises et d'émettre des avis. Elles n'ont pas de pouvoir décisionnel.**

➢ **Le conseil municipal se réserve la possibilité de modifier à tout moment la composition des commissions.**

Certifié conforme,
Le Maire,
Alain HERVIOU

